25me Année N° 5847 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Dimanche 27 Juin 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 26 JUIN 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	26 JUIN	25 JUIN
3 0/0	85 30 ./.	85 00 ./.
3 0/0 amortissable . .	88 00 ./.	87 90 ./.
4 1/2 0/0.	115 00 ./.	114 50
Emprunts 5 0/0 . . .	119 45 ./.	119 10 ./.

Service particulier	26 JUIN	25 JUIN
Act. Banque de France.	3400 00	3475 00
» Société générale . .	562 00	555 00
» Crédit f. de France.	1263 00	1250 00
» Chemin autrichien.	621 00	615 00
» Lyon.	1350 00	1325 00
» Est	760 00	755 00
» Ouest	795 00	795 00
» Nord	1650 00	1640 00
» Midi.	1035 00	1030 00
» Suez	1060 00	1045 00
5 % Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	546 00	542 00
Londres court. . . .	25 30 25	25 30 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	640 00	640 00
Turc	11 07	10 90

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 25 juin.

Change sur Londres, 4,85 00; change sur Paris, 5,19 37, 100.
Café good fair, (la livre) 14 1/2, 14 3/4.
Café good Cargoes, (la livre), 15 »/», 15 1/4.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen etCe. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 26 juin.

Ventes 1,200 b. Marché ferme.

Liverpool, 26 juin.

Ventes 4,000 b. Marché calme.

New-York, 26 juin.

Coton, 11 7/8.
Recettes 26,000 b.
New-Orléans low-middling 86 »/»
Savannah » » 80 »/»

BULLETIN DU JOUR

La discussion sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars a pris fin hier au Sénat. Par 113 voix contre 127, la Chambre haute a repoussé l'ordre du jour motivé présenté par M. d'Audiffret-Pasquier et adopté l'ordre du jour pur et simple. Pour réunir cette faible majorité de *seize voix*, il a fallu que M. de Freycinet intervînt. M. Cazot a été sans doute jugée insuffisant, puisque spécialement visé la veille, par M. d'Audiffret-Pasquier et par M. de Broglie, il est resté dans la coulisse. Est-ce à dire que le discours du président du Conseil ait victorieusement répondu aux dilemmes qui lui ont été posés ? Non : M. de Freycinet s'est contenté, et c'est tout ce qu'il pouvait faire, de plaider les circonstances atténuantes aussi bien en ce qui le concernait, qu'en ce qui visait le gouvernement.

Toute son argumentation se réduit, en somme, à ce triste aveu : « Nous faisons ce que nous pouvons; nous serons obligés d'exécuter rigoureusement les décrets, et nous les exécuterons. » Voilà ce qui est imposé au ministre qui, il y a deux ans, à Bordeaux, faisait appel à l'esprit de conciliation. Il est vrai que M. de Freycinet s'est représenté, lui et ses collègues, comme des victimes des circonstances. Mais ces circonstances, qui les a créées ? N'est-ce pas ce ministère, qui nous promettait la tranquilité, et qui, par sa faiblesse, comme le lui a justement reproché M. Bocher, ne nous a donné que l'agitation ?

Pendant que la discussion sur les pétitions se poursuivait au Sénat entre M. de Freycinet et M. Bocher, la Chambre votait successivement tous les chapitres du budget de la guerre, et finalement l'ensemble des crédits.

« *Coquins ! coquins !* » — Ce n'est pas aux 309 condamnés pour vols, aux 4 faux-monnayeurs, aux 21 condamnés pour attentats à la pudeur, aux 16 condamnés pour blessures volontaires ayant occasionné la mort, aux 53 condamnés pour abus de confiance, aux 18 condamnés pour coups et blessures, aux 14 faussaires, constituant le bataillon sacré de la Commune, que la *Justice* adresse ces épithètes violentes, mais à M. d'Audiffret-Pasquier et aux membres de la droite du Sénat. Le premier a commis le crime impardonnable d'avoir rappelé que Danton fut un « *miserable,* » selon Michelet ; les seconds ont eu le tort de l'applaudir. Ah ! que M. d'Audiffret-Pasquier avait la conscience de la tyrannie de nos modernes Jacobins, quand il s'élevait l'autre jour au Sénat contre l'institution du *Dieu-Etat !* Ne les voilà-t-il pas qui nous veulent imposer le respect de leurs fétiches ? Nous savons que telle est la prétention des opportunistes et des radicaux ; nous savons que de tous côtés on élève des chapelles à Hébert, à Marat, à Danton, aux plus tristes héros de la plus triste période de notre histoire, mais on n'a pas décrété encore, que nous sachions, le respect obligatoire pour les idoles révolutionnaires !

C'est la première fois, croyons nous, qu'un journal s'est exprimé comme l'a fait la *Justice*. Jamais on n'a vu pareil déchaînement, et, faut-il le dire, ce sont ceux-là même qui avaient la prétention d'être les inspirateurs de la république athénienne qui donnent le ton. Ainsi, la *République française*, à propos de la démission des membres du parquet de Versailles, parle de «*désertion;*» le *XIXe Siècle* se demande si ces magistrats n'ont pas attendu le 20 pour « *sauver un trimestre d'appointements !* » Est-il digne, est-il d'un bon exemple, de traiter avec une telle impertinence des hommes qui avaient espéré jusqu'au dernier moment que le gouvernement reviendrait à des sentiments d'équité et de modération ? Au lieu de traduire son mécompte par des insinuations blessantes, ne ferait-on pas mieux de reconnaître, avec un journal centre gauche, qui passe cependant pour être au mieux avec le cabinet, « que l'attitude absolument digne et correcte de ces magistrats, déchirant leur toge, brisant leur carrière, plutôt que d'accomplir ce qu'ils considèrent comme une iniquité, mérite qu'on s'y arrête et qu'on y réfléchisse ? »

Que se passera-t-il le 29 juin?

S'ils ne désobéissent pas eux-mêmes à leurs propres décrets, s'ils font tout ce que ces décrets leur ordonnent de faire, voici le spectacle que présentera la France dans cinq jours. Le tableau est de M. Baragnon, et c'est à Paris qu'il a été présenté il y a quelques jours.

«... Imaginez que le 29 juin au matin, au moment où tous les commissaires de police de France envahiront tous les couvents, un coup de vent enlève les toitures de tous ces édifices, et que nous puissions voir alors à la même heure ce qui se passe dans chacun d'eux. Ici, les malades soignés, là les enfants élevés, ailleurs les pauvres nourris, plus loin les prêtres en prière, partout des hommes se livrant à des occupations, à des travaux qui n'ont pour but que le bien du pays. C'est-à-dire que dans tous ces couvents s'accomplit chaque jour la collection de bonnes œuvres la plus complète qu'il soit possible d'imaginer. (Applaudissements.)

» Si bien que si les commissaires de police chassent tous ces dévouements à la fois, ce sera comme un brusque arrêt de la vie morale de notre pays. Ce sera comme un redoublement instantané des maux de l'humanité. Toutes ces œuvres éteintes, ce sera le soleil moral de notre patrie qui subira immédiatement une douloureuse éclipse, et l'effet sera aussi grand que si, pour un instant, le soleil physique s'éteignait dans notre ciel. (Applaudissements prolongés.

» Vous faites-vous une idée de tous ces enfants éloignés de leurs écoles, de tous ces malades chassés de leur lit, de tous ces pauvres rendus à la voie publique ?

» Et en même temps voyez-vous ces jeunes filles entrées dans les couvents, qui ont quitté leur famille en apportant une modeste dot qui assurait leur avenir ; les voyez-vous livrées aux difficultés d'une situation qu'elles n'avaient pu prévoir.

» Enfin, pour que toutes les délicatesses du cœur soient davantage froissées, vous faites-vous une idée de ce commissaire de police entrant dans les monastères de femmes cloîtrées, brisant ces grilles devant lesquelles la mère de la carmélite elle-même est obligée de s'arrêter, et traînant au soleil des rues tous ces visages virginaux qui avaient voulu rester visibles pour Dieu seul ? (Applaudissements répétés).

» Est-ce que vous ne sentez pas qu'à côté du regret des œuvres détruites, il y aura là, pour un Français, quelque chose comme le froissement de la délicatesse et de l'honneur, qui sont les qualités dominantes et la marque de notre nation entre toutes ?

» Est-ce que vous croyez qu'il n'y aura que des chrétiens pieux et fervents qui souffriront de voir chasser ces femmes ? Non. Tous les honnêtes gens recevront le soufflet sur la joue comme si c'étaient leurs filles ou leurs sœurs qui fussent sous la main de ses commissaires de police !

» Mais à côté de ces religieux, celui que nous plaindrons encore le plus, ce sera, — car il en reste de bons, Dieu merci, — ce sera le commissaire de police, brave homme habitué à d'autres expéditions ! Et s'il se fait accompagner par les gendarmes, il y aura là de vieilles moustaches qui sentiront couler sur elles des larmes d'attendrissement ! Qui sait même si quelqu'un de ces braves, au moment où il faudra mettre la main sur des religieuses, sur des femmes, ne regrettera pas de n'avoir pas été fusillé rue Haxo ! (Acclamations. — Double salve de bravos et d'applaudissements.)

» Et, enfin, pour conclure, laissez-moi vous dire qu'ils n'aboutiront à rien, absolument à rien ! — C'est là l'admirable puissance de la liberté. Voyons ! hors de ces maisons fermées, il y aura des citoyens mis dans la rue ; mais les maisons, les prendra-t-on ? Osera-t-on les considérer commé vacantes et s'y établir ? — Non, car elles auront leurs propriétaires, et ceux-ci en auront, je suppose, les clefs ; et alors ils ouvriront le lendemain à leurs frères les maisons qui leur appartiennent.— On y mettra des gardes ? — Les religieux iront dans la maisons voisine ?.. Ce n'est pas l'hospitalité qui fera défaut ! (Vifs applaudissements). Il faudra alors aller chez les voisins, et ce qu'on aura commencé contre des citoyens, il faudra bien le continuer contre des citoyens laïques. (Nouveaux applaudissements.)

» Et on marchera ainsi de porte en porte, faisant une série de siéges, comme dans les villes qu'il faut enlever maison par maison, successivement. Mais les catholiques se défendront comme au siège de Saragosse, se sont défendus les Espagnols ! (Applaudissements répétés). Et on arrivera alors à un tel degré de violence, que le ridicule suffira peut-être pour arrêter les persécuteurs. »

Un peu plus loin dans ce même discours M. Baragnon disait encore :

« La date même qu'ils ont choisie pour frapper est la plus rassurante qu'on puisse trouver dans l'histoire du monde chrétien.

» C'est le 29 juin, jour où Nèron a fait sacrifier Saint-Pierre la tête en bas ! (Applaudissements redoublés). Si jamais on a cru avoir détruit le catholicisme, c'est bien ce jour-là ; on pouvait se dire : « C'en est fini des chrétiens ; leur premier Pape est mort deshonoré... » et cependant, après des siècles écoulés, nous fêtons le 29 juin! C'est une fête pour le monde catholique, car c'est à cette date que l'Eglise catholique jetait ses racines définitives sur le monde, en l'arrosant du sang de son pontife, pour le couvrir successivement de ses rameaux.

» De la persécution est sortie vivante, non-seulement l'Eglise, mais la société actuelle ; car il y a du chétien chez tous les modernes, et si ceux-mêmes qui nous méconnaissent ont en eux quelque chose de bon, c'est le christianisme qui le leur a donné !

» On peut donc fermer nos couvents comme on a crucifié saint Pierre, nous n'attendrons pas dix-huit siècles pour les voir se rouvrir. »

Dernier avertissement

Ainsi que nous l'avions espéré et presque annoncé, le noble exemple donné par M. le procureur-général Francisque Rive n'est pas resté solitaire. Chaque jour, nous voyons grossir la liste des magistrats qui se démettent de leurs fonctions pour n'être point complices de l'attentat du 30 juin ; — véritable livre d'or où chaque nouveau nom est accueilli par les applaudissements de tous ceux qui ont conservé le culte de l'honneur. Ces actes de courage soulagent la conscience publique profondément blessée de toutes les bassesses qui s'étalent au grand jour ; ils isolent de plus en plus les fantoches malfaisants que la grâce de M. Gambetta maintient au pouvoir ; ils permettent de prédire leur chute à brève échéance, la France n'étant point d'humeur à se laisser longtemps conduire par des gens qu'elle méprise.

Nous ne croyons pas nous tromper en pensant que, malgré le systéme d'épurations poursuivi depuis trois ans, il y a encore dans les préfectures et dans les parquets chargés d'exécuter les hautes œuvres de M. Cazot, des hommes à qui ces beaux exemples donnent à réfléchir. A côté des sectaires qui se préparent avec une joie sauvage à présenter aux ministres et à leurs protégés de Nouméa les dépouilles des congrégations religieuses, à côté des apostats « dont l'impiété voudrait anéantir le Dieu qu'ils ont quitté » à côté des aventuriers qu'aucun scrupule ne gêne et à qui il serait superflu de parler d'honneur, il y là des hommes que leurs traditions de famille, leur passé, leurs sentiments personnels, ont classés jusqu'ici parmi les honnêtes gens, des hommes qui savent à quoi s'en tenir sur les lois existantes et sur le but final de la guerre entreprise contre Dieu, des hommes à qui déplaît visiblement la répugnante besogne que leur imposent les instructions ministérielles.

C'est à eux que nous voudrions faire parvenir, pendant qu'il en est temps encore, une parole loyale et un avertissement solennel. Un combat se livre en ce moment dans leur âme entre deux forces rivales dont l'une s'appelle conscience, justice, devoir, honneur, et l'autre intérêt, place, argent, ambition. Qu'ils le sachent bien, ce moment est décisif dans leur vie.

S'ils écoutent leur conscience dit la *Vraie France*, si leur main, fût-ce à la dernière heure, se refuse à signer les ordres abominables dont ils sont chargés, à saisir au collet, contre le droit, contre la loi, contre la justice, les citoyens français que les décrets du 29 mars ont prétendu proscrire, l'universelle sympathie des gens de cœur, sans s'arrêter à la longueur de leurs hésitations, salua la générosité de leur décision finale; l'estime de tous, — j'entends de tous ceux dont l'estime vaut quelque chose, — les suivra dans leur retraite, et les désignera d'avance à d'éclatantes compensations pour le jour prochain où le pays sera délivré du cauchemar qui l'obsède.

Si au contraire ils succombent à la séduction du pouvoir et du salaire, nous les avertissons qu'ils sont déshonorés à tout jamais, et que c'est fini d'eux dans le monde où l'on se respecte. De telles taches ne s'effacent pas; après dix ans, on est toujours celui qui, non par fanatisme ou par haine, mais par ambition ou par peur, a vendu son âme. Les saints religieux qu'ils auront chassés leur pardonneront sans doute et leur ont déjà prrdonné; Dieu oubliera peut-être; la conscience publique, moins miséricordieuse que Dieu et que les persécutés, se souviendra toujours.

—

L'*Univers* d'aujourd'hui déclare que toute personne religieuse menacée d'être expulsée hors de son domicile *ne doit céder qu'à la violence.*

Le même journal rappelle qu'en vertu de la bulle *Apostolicæ Sedis* du Pape Pie IX, en date du 12 octobre 1869, reproduisant et repromulguant le canon du deuxième concile de Latran *quiconque use de violence* pour expulser de son domicile toute personne religieuse vivant en communauté sous la juridiction d'un supérieur dont l'autorité est reconnue par le Souverain Pontife, *est excommunié par ce seul fait.*

Cette excommunication est encourue, non seulement par les exécuteurs immédiats de l'expulsion, mais encore par tout ceux qui ordonnent, conseillent, sollicitent ou activent cette violence; de même que par ceux qui prêtent secours par leur coopération, leur faveur ou leur présence active.

La démission du procureur général de Grenoble

On nous écrit de Grenoble :

« C'est dimanche soir, en revenant de Paris que M. Clapier, notre procureur général, a adressé par dépêche sa démission à M. Cazot.

»Déjà la veille, dans son entrevue avec le ministre de la justice, M. Clapier effrayé des instructions plus qu'arbritraires du gouvernement au sujet de l'application des décrets du 29 mars, aurait demandé à M. Cazot de le relever de ses fonctions; d'autant plus qu'ayant atteint l'âge de la retraite, il avait besoin de repos, « du reste, a-t-il dit, je ne me sens pas la force d'appliquer la loi d'une façon aussi peu légale. »

» M. Cazot ayant insisté, M. Clapier se retira, mais dès son arrivée à Grenoble il envoya sa démission préférant tout à froisser sa conscience de magistrat.

On lit dans la *Patrie :*

Au nombre des adhésions à la consultation de M. Rousse qui seront les plus remarquées, adhésions d'ailleurs fortement motivées citons celles de deux personnalités appartenant au monde libéral et des plus illustres dans l'ordre : celle de M. Demolombe, le célèbre bâtonnier du barreau de Caen, et celle de M. Cresson, l'ancien préfet de police républicain.

Voici une nouvelle liste des barreaux dont l'honorable M. Rousse a reçu des adhésions :

« Béziers. — Tournon. — Clermont-Fourrand. — Carcassonne. — Montélimart. — Belley. — Lyon. — Vervins. — Rennes. — Cahors. — Montmorillon. — Roanne. — Le Mans. — Fougères. »

Nous nous proposons de continuer cette nomenclature à mesure que de nouvelles adhésions annoncées parviendront à Me Rousse

Le *Siècle* s'est mis à la recherche des jurisconsultes qui n'adhèrent pas au mémoire de Me Rousse, et le *Siècle* en a découvert un ! C'est un avoué de Nantes !

SÉNAT

Séance du 25 juin 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

Le Sénat adopte sans discussion divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport de M. Demôle sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars contre les congrégations religieuses.

M. de Freycinet monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Messieurs, lorsque l'honorable duc d'Audiffret-Pasquier, a dit que j'étais un homme modéré et a cité des paroles que j'ai prononcées dans une autre occasion, il ne s'est pas trompé, je suis tel qu'il a dit et je n'en ai pas changé (Rumeurs) ; mais je suis aussi un homme de gouvernement, et comme tel, je dois soutenir les droits de l'Etat qui nous sont confiés. (Très bien! à gauche.)

Quant au reproche que m'a adressé l'honorable duc de Broglie relativement au mot de transaction que j'ai prononcé à cette tribune à propos de l'article 7, je m'étonne, en vérité, de ce reproche; la politique ne se fait-elle pas avec des transactions, les lois ne sont-elles pas le résultat des transactiens, et la Constitution elle-même n'est-elle pas une transaction ?

Ce que nous faisons, c'est d'assurer l'application des lois sur la réquisition que la Chambre nous en a faite.

Il y a des lois qui sommeillent, je le sais, mais parmi celles-là, il en est dont le pays veut l'application, et nous sommes ici pour en assurer l'exécution.

Non, la religion n'a rien à voir en tout ceci; elle n'est pas en cause.

Je sais que l'application des décrets du 29 mars demande une certaine mesure, et que toutes les congrégations ne doivent pas être traitées avec la même rigueur.

Mais pourquoi n'ont-elles pas voulu nous soumettre leurs statuts, pourquoi ont-elles pris cette attitude de belligérants. (Applaudissements à gauche.)

Nous n'avions à l'égard de la plupart, que des intentions bienveillantes. (Rires prolongés à droite et au centre.— Rumeurs à gauche.)

Oui, messieurs, je maintiens ce que je dis, nos intentions étaient bienveillantes, vous les avez méconnues (Rires.) et vous nous avez obligés à les confondre toutes dans les mêmes procédés parce que leurs procédés ont été partout les mêmes.

Ce n'est pas elle que j'accuse, elles ont cédé à des conseils funestes; on leur a persuadé dans un but politique de rester unies en face des décrets. Permettez-moi de le dire, on les a exploitées. — (Violentes interruptions à droite.)

M. de Gavardie. — On ne les a pas exploitées ; c'est vous qui exploitez les mauvaises passions. (Tumulte prolongé.)

M. de Freycinet. — Nous aurions soumis à la Chambre leurs statuts et leur situation, nous aurions demandé l'autorisation pour les unes, nous aurions écarté les autres.

Et, messieurs, depuis trois mois, j'ai vu la moitié des prélats de France, et j'affirme que la plupart admettent qu'on peut restreindre sans inconvénient le nombre des congrégations.

Nous en aurions autorisé un certain nombre, mais nous n'aurions pas pour cela renoncé aux droits de l'Etat; nous aurions spécifié solennellement le droit de surveillance, car derrière leurs statuts apparents, nous aurions recherché si elles n'avaient pas quelque secret dessein qui peut mettre en péril la société moderne. (Bruit.) Nous aurions surtout recherché si ces associations n'avaient pas quelque affiliation avec l'étranger. (Rires. — (Bruit.)

Je ne comprends pas ces rires.

M. Hervé de Saisy. — Il n'y a pas de quoi rire en effet.

Si les lois existantes n'étaient pas suffisantes pour amener les mesures de rigueur dont les congrégations sont menacées, pourquoi alors avoir déposé sur ce bureau du Sénat une loi sur les associations. (Bruit.)

Certes, je reconnais avec l'honorable M. Dufaure dont je me plais a reconnaître la compétence, qu'il y a quelque chose à faire à ce sujet, et qu'il est possible d'accorder à certaines congrégations le droit d'exister sans leur accorder pour cela le capacité civile.

Mais sans songer à tout cela, on a fait une ligne de toutes les congrégations dans le but de créer quelques embarras au gouvernement dont le droit est incontestable ; c'est pourquoi je vous demande, messieurs, de voter l'ordre du jour pur et simple. (Applaudissements à gauche.)

M. Bocher monte à la tribune.

Je viens ici, messieurs, vous faire entendre la protestation de ma raison et le cri de ma conscience.

Le cri de ma conscience ! Mais vingt fois je l'ai arrêté vingt fois sur mes lèvres depuis le commencement de cette discussion Je viens ici défendre la liberté comme je l'ai défendue en d'autres temps, et je viens protester contre vos décrets comme j'ai protesté contre le coup d'Etat de 1852 (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Il y a ici un fait contestable, ce sont les pétitions qui vous sont adressées. Qu'avez-vous à objecter à ce mouvement imposant du pays, n'en tiendriez-vous aucun compte ?

Vous vous appuyez, dites-vous, les lois et décrets existants ; mais ces lois et décrets ne concordent pas. Sur lesquels vous appuyerez-vous ? Je demande au moins messieurs, l'égalité dans l'arbitraire.

Et quelles sont ces lois, sinon les plus mauvaises du passé.

Exécutez-vous toutes les lois existantes ? Non, vous choisissez celles qui vous conviennent et vous faites exécuter celles qui conviennent aux passions populaires. (Applaudissements. — Rumeurs à gauche).

Vous parlez du respect des lois, du respect dû au gouvernement, et à l'ordre du jour de la Chambre, et le vote du Sénat contre l'article 7, qu'en faites-vous, cela ne vaut-il pas qu'on le respecte à l'égal de l'ordre du jour de la Chambre ? (Très bien ! très bien !)

Que ferez-vous des établissements des congrégations? De quel droit les forcez-vous a abondonner des immeubles qui leur appartiennent ou appartiennent même à des tiers.

FEUILLETON DU 27 JUIN

— 28 —

LA

MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE III

— Et vous avez bien fait, mon oncle. Georget a peut-être des défauts... les défauts de son âge... mais il est exceptionnellement intelligent, et je crois qu'il a encore une foule d'autres qualités. Vous devriez l'élever au grade d'employé.

— Comme tu y vas ! Je veux bien le garder pour ne pas me brouiller avec cette comtesse, mais...

— A propos, pourquoi donc lui porte-t-elle un si vif intérêt ? Et où donc a-t-elle pu le rencontrer ? On dit qu'elle est Grecque, Arménienne ou quelque chose d'approchant... et il n'y a pas deux ans qu'elle est arrivée en France.

— Peuh ! pour m'expliquer la protection qu'elle accorde à ce gamin de Paris, elle m'a raconté une histoire qui à l'air d'un roman.

— Un roman ! s'écrièrent en chœur les femmes et les maris. Racontez-le, monsieur Dorgères.

— Oh ! je vous préviens qu'il est médiocrement récréactif, répondit le banquier, mais je veux bien vous répéter ce que m'a débité cette comtesse.

Il paraît que le père de Georget était sergent aux zouaves et qu'il a fait la campagne de Crimée. A je ne sais quelle bataille devant Sébastopol, il fut pris par les Russes, emmené au fin fond de la Moscovie, et interné dans un village qui appartenait au père de la comtesse.

— Elle n'est donc pas Grecque ? s'écria Maxime.

— Ma foi ! tu m'en demandes trop long. Je ne connais cette dame que comme cliente, et je ne me suis jamais enquis de sa nationalité. Je ne puis que redire le récit plus ou moins véridique dont elle m'a régalé.

Il arriva donc que le sergent, pendant sa captivité, sauva la vie au père de Mme Yalta... dans une chasse à l'ours, je crois.

Ce seigneur, reconnaissant, récompensa largement le prisonnier qui revint en France après la paix, quitta le service pour entrer à la Banque en qualité de garçon de recette, se maria sur le tard et finalement mourut en laissant une veuve qui ne lui survécut guère et un enfant nommé Georget... ou familièrement Georget...

— Eh bien, mais ce Georget est le fils d'un brave homme.

— Oui, on m'a douné à la Banque les meilleurs renseignements sur son père. C'est même là ce qui m'a décidé à prendre le petit, car je ne m'en rapportais qu'à demi aux assurances d'une personne que je croi un peu légère.

Il paraît qu'elle n'a jamais cessé de s'intéresser au sergent qui avait autrefois sauvé le boyard dont elle était la fille unique, et qu'en arrivant à Paris, bien des années après la fameuse chasse à l'ours, elle s'est empressée de prendre sous sa protection la famille de ce sauveur.

Et voilà pourquoi, j'ai a mon service un gamin qui m'a tout l'air d'être malin comme un singe, mais qui ne m'est d'aucune utilité.

— Ce n'est donc rien ce qu'il a fait pour moi cette nuit, s'écria plaisamment Maxime.

— Ma foi je ne sais pas trop si je dois lui en savoir gré. Sans ce polisson qui vagabonde à minuit par les rues, tu aurais reçu une bonne leçon, une leçon qui t'aurait peut-être inspiré des idées sages.

— Mais, mon oncle, on m'aurait assommé. Acheter la sagesse à ce prix-là, c'est un peu cher.

— Et, après tout, c'est toi qui es l'obligé de M. Georget. C'est à toi de payer ta dette. Que n'assures-tu son avenir en l'attachant à ta personne.

—Il ne faudrait pas m'en défier. D'abord, ce serait le moyen de conquérir les bonnes grâces de la comtesse.

—Est-elle jolie ? demanda la gouvernante.

— Peuh ! dit M. Camaret qui avait la prétention de s'y connaître, c'est une blonde vaporeuse, avec un teint de papier mâché, et une taille qui tiendrait entre les dix doigts. Je l'ai vue souvent passer aux Champs-Elysées, conduisant elle-même un attelage fringant, et je trouve qu'elle manque d'ampleur. Ce n'est pas du tout mon type. Elle a l'air d'une femme de neige. Parlez-moi des beautés des pays chauds. Tenez ! dans l'Inde...

— Est-elle mariée ? reprit Mme Martineau qui redoutait toujours pour son élève les histoires indiennes.

— Elle est veuve, dit le banquier, maîtresse par conséquent d'elle-même et de sa fortune.

Voilà un parti pour un garçon qui a déjà mangé la moitié de son bien.

Avis à monsieur mon neveu.

— Hé ! hé ! c'est une idée, répondit Maxime. Je vais me faire présenter chez elle.

— Calme cette belle ardeur... Elle est en voyage.

— Pour longtemps?

— Pour une quinzaine de jours, je crois. La semaine dernière, elle m'a envoyé son intendant, qui m'a dit qu'elle avait besoin d'une cinquantaine de mille francs pour une petite excursion à Monaco ou à Nice, et je lui ai remis la somme.

— Alors j'attendrai son retour. C'est étonnant comme les femmes voyagent maintenant. On dirait que les plus jolies se sont donné le mot pour quitter Paris en même temps.

— Et on dirait aussi, jeune homme, que vous regrettez une absente, dit finement M. Camaret.

— Moi ! pas du tout. Je suis libre comme l'air... et je n'ai aucune envie de perdre ma liberté.

— Alors, prenez garde. On dit que la comtesse tourne toutes les têtes. Je ne sais pas pourquoi, par exemple, car elle est d'une maigreur...

La bonne gouvernante trouvait, non sans raison, que la conversation s'engageait dans des sentiers dangereux pour une jeune fille et la musique lui paraissait constituer une diversion salutaire.

Mlle Dorgères était d'une très-jolie force sur le piano, et, ce qui vaut mieux, elle avait le sentiment et le culte de cet art passionnant qui touche les cœurs en charmant les oreilles. Mais elle tenait peu à montrer son talent d'exécutante devant des profanes.

Elle ne s'y résignait jamais que pour être agréable à son père, qui aimait à s'endormir en musique après son dîner.

Ce soir-là, par extraordinaire, elle ne se fit pas prier.

La valse qu'on lui demandait lui rappelait pourtant de douloureux souvenirs.

C'était la dernière qu'elle eût jouée pour Robert de Carnoël, qui ne se lassait jamais de l'entendre.

Robert était excellent musicien, elle avait de la voix et il l'accompagnait à merveille. Leur amour datait d'une mélodie de Schubert. Pendant qu'elle la chantait, elle avait vu des larmes dans les yeux de Robert Robert avait lu dans les siens, et Robert n'était plus là.

M. Dorgères, qui s'était aperçu un peu trop tard des dangers de la musique allemande, sentait bien que sa fille n'était pas guérie, et que la valse allait reporter ses pensées vers l'absent, et il maudissait la circonstance.

Aussi fut-il agréablement surpris quand il la vit se diriger sans hésiter vers le piano qui était placé tout au fond du salon.

— Allons, murmura-t-il en se frottant les mains, le mal n'est pas incurable puisqu'elle y va de bonne grâce.

— Monsieur Vignory, savez-vous lire la musique, dit Alice au caissier qui n'avait eu garde de s'éloigner d'elle pendant que son ami pérorait.

Le pauvre garçon fut très-étonné, car Mlle Dorgères le connaissait assez pour être fixée sur ce point, mais il lui fallut bien confesser publiquement qu'il ne connaissait pas une note.

— Alors, mon cousin tournera les pages, reprit la jeune fille en regardant Maxime. Ce sera sa punition pour n'être pas venu mercredi dernier.

— Douce punition, s'écria le cousin qui était en état de rendre le service demandé, car il savait un peu de tout, sans avoir jamais rien appris.

M. Dorgères était ravi. Alice venait de faire une avance au candidat qu'il protégeait. Il ne regrettait plus du tout que la gouvernante eut réclamé *la Vague*.

Maxime, de son côté, ne demandait pas mieux que d'être agréable à Alice, qu'il aimait beaucoup, de bonne amitié, une amitié fraternelle, que sa petite cousine lui rendait bien.

Ils s'en allèrent ensemblent et les hommes rapprochèrent de la cheminée pour la causerie.

A suivre